

PROGRAMME D'AIDE POUR DES PORTRAITS TECHNICO-ÉCONOMIQUES

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Afin d'améliorer leur gestion, les entrepreneurs agricoles doivent avoir accès à de l'information leur permettant de comparer leurs performances technico-économiques et financières avec les résultats obtenus par les entreprises de leur secteur.

Le Programme d'aide pour des portraits technico-économiques a pour objectif de soutenir financièrement les secteurs non couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) ou la gestion de l'offre pour la réalisation de portraits technico-économiques.

Aux fins du présent programme, un portrait technico-économique consiste à recueillir, auprès d'un échantillon statistiquement représentatif d'entreprises agricoles d'un secteur visé, des données permettant d'effectuer, selon le cas, une analyse descriptive des résultats techniques, économiques et financiers. Les données recueillies ont trait à l'activité de production des entreprises, à une activité secondaire liée à cette production ou à ces deux types d'activités.

Le programme entre en vigueur le 6 mai 2022 et se termine le 31 mars 2023.

Le programme est reconduit aux mêmes conditions pour la période débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2025.

SECTEURS ADMISSIBLES

Tous les secteurs agricoles sont admissibles **sauf** :

- les secteurs couverts par l'ASRA;
- les secteurs couverts par la gestion de l'offre.

AIDE FINANCIÈRE

Sous réserve des sommes disponibles, l'aide financière accordée par la FADQ à une association sectorielle reconnue peut atteindre un maximum de 90 000 \$ par portrait technico-économique.

CONTRIBUTION EXIGIBLE

Pour pouvoir bénéficier de l'aide financière, une association sectorielle reconnue doit assumer, au minimum, 25 % du total des coûts de réalisation du portrait.

Dans le calcul de cette contribution, la FADQ peut tenir compte de contributions en nature, c'est-à-dire des ressources non pécuniaires, que les entreprises agricoles participantes ou leurs représentants fournissent pour soutenir la réalisation de portraits technico-économiques.

Ces contributions en nature sont converties en équivalent monétaire selon les modalités suivantes :

| Contribution | Équivalent monétaire |
|---|---|
| Participation des représentants des associations sectorielles reconnues | Taux horaire de 63 \$/heure pour un employé de l'association sectorielle s'acquittant de tâches spécifiques prévues au portrait technico-économique |
| Participation des entreprises agricoles au portrait technico-économique | Montant forfaitaire de 47 \$/heure applicable en compensation du temps consacré par les entreprises agricoles pour leur participation au portrait technico-économique |

TRANSMISSION DES DEMANDES

Pour obtenir une aide financière, une association sectorielle doit présenter une demande auprès de La Financière agricole (FADQ) appuyée d'un document définissant la portée du portrait technico-économique à réaliser. La demande peut être transmise [par courriel](#).

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les demandes reçues seront analysées en considérant, notamment :

- le type d'objectif visé par l'association;
- la représentativité attendue des résultats de l'étude;
- la pertinence de l'étude par rapport aux enjeux économiques et techniques du secteur;
- un délai minimum de cinq ans qui doit s'être écoulé entre la demande et l'année visée par les données recueillies aux fins de la réalisation de tout portrait technico-économique pour un secteur visé par cette demande;
- les régies de cultures alternatives comme la production biologique ou toute autre régie de production compatible avec des objectifs de développement durable ou d'acceptabilité sociale.

MODALITÉS DE RÉALISATION

La réalisation des travaux doit être confiée au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) et effectuée selon les méthodes éprouvées afin d'obtenir des résultats objectifs et représentatifs du secteur. Les modalités de réalisation de l'étude et de diffusion des résultats doivent être convenues dans une entente à conclure entre la FADQ, l'association sectorielle et le CECPA.